

19 novembre 2016

→ LE DÉPARTEMENT EN BREF

## Violences conjugales, et les enfants ?



**COLLOQUE.** À l'occasion de la « Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes », le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles et l'ordre des avocats du barreau d'Orléans organisait, hier, en partenariat avec la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité et avec le Lieu d'accueil et d'écoute, un colloque consacré aux enfants pris dans des contextes de violences conjugales.

Salutaire initiative puisque, de l'avis général, les enfants ont, jusqu'ici, été les grands oubliés de l'affaire. Grands oubliés mais aussi grandes victimes. Comme l'indiquait Karen Sadlier (*photo*), docteur en psychologie clinique, 60 % des enfants qui grandissent au sein d'un foyer violent souffrent de stress post-traumatique.

Avec de multiples conséquences, du retard de croissance au retrait des interactions sociales en passant par les troubles de concentration. La séparation est nécessaire. Mais peut s'avérer insuffisante, le parent violent pouvant continuer à exercer sa furie à l'égard de son ex-conjointe par le biais des enfants.

Il importe, en ce cas, d'instaurer des parentalités parallèles en lieu et place de la classique coparentalité.

Rappelons que les victimes de violences conjugales peuvent faire appel au numéro vert 39.19, ou, localement, au numéro mis en place par l'ordre des avocats (06.12.36.48.48) ou encore au Lieu d'accueil et d'écoute (02.38.52.10.10).